



Saisie attribution abusive

Par **LYNNE**, le **21/05/2016** à **14:09**

Bonjour

Une Société de recouvrement de SAINT PRIEST dans le Rhône a diligenté un huissier de justice de ma région afin de procéder à une saisie attribution concernant une créance de 1993 qui avait été réglée. Le montant de 1418 euros était passé à 2928 Euros. La Sté de recouvrement n a pas souhaité tenir compte de mes arguments.

j ai donc été dans l obligation de saisir un autre huissier de justice, de payer 300 euros pour pouvoir justifier ma demande auprès du Tribunal.

Cette affaire dure depuis novembre 2015. Je viens d obtenir le jugement.

Le juge de l exécution ordonne la régularisation de la saisie sur compte bancaire. condamne la Sté (qui était représentée par un avocat) à me payer QUATRE CENTS EUROS. Pour éviter de telles pratiques, cette société devrait être condamnée plus lourdement, aussi j envisage de porter plainte auprès du Procureur de la République de LYON.

Je compte sur vous pour me donner votre avis, merci.

Par **youris**, le **21/05/2016** à **17:13**

bonjour,
vous pouvez faire appel pour autant que votre litige ne soit pas concerné par les conditions ci-dessous:

" Ne peuvent pas être contestés par la voie de l'appel :
- les jugements qualifiés de "rendus en premier et dernier ressort",

- les litiges dont le montant ou l'enjeu sont trop faibles (notamment lorsque la demande d'argent est inférieure à 4 000 €)."

pour déposer plainte, il faut que vous indiquiez une infraction au code pénal.
salutations